

« Voici le statut (Chouka) de la Torah » - « ceci est le décret de la Torah »

Les décès de Moshé, Aaron et Myriam, décidés dans la Sidra de Choukat, est un décret céleste que l'on ne doit pas chercher à comprendre

Notre Sidra Choukat commence ainsi (Nombres, 19 :1)¹ :

L'Éternel parla à Moshé et à Aaron en ces termes : « Ceci est un statut (Chouka) de la Torah qu'a prescrit l'Éternel, savoir : parle aux enfants d'Israël et ils prendront vers toi une vache rousse, intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug ».

Commentaire d'Onkelos dans son Targoum² :

Ceci est le décret (guezéra) de la Torah qu'Hashem a ordonné de dire

Les Rishonim écrivent que l'on a révélé du Ciel aux Sages de la Torah que, dans ce verset, est alludé le décret terrible qui se déroula en France dans la semaine de la lecture de notre Sidra.

Entre l'an 1242 et 1244, les ennemis d'Israël firent juger le Talmud au tribunal de Paris, tribunal composé de juges chrétiens, suite aux accusations d'un renégat contre le Talmud qui prescrirait une obligation de haine contre les non-juifs et les chrétiens ; les juges acceptèrent les paroles de ce homme qui s'était écartait des voies de la Torah. Les Sages de la génération et à leur tête Rabbénu Yechiël de Paris et Rabbénu Moshé de Coucy, tous deux étant des Tossefot, s'évertuèrent à défendre le Talmud lors de cette disputation contre les sages chrétiens.

A l'issue de ce procès, les juges décidèrent qu'il fallait brûler tous les livres du Talmud et en l'an 5004 de la création du monde, le 9 Tamouz [17 juin 1244], le vendredi veille du Shabbat Choukat, 24 chariots emplies de volumes manuscrits du Talmud furent consumés en France [lors du "brûlement" du Talmud à Paris, en place de Grève].

1 וידבר ה' אל משה ואל אהרן לאמר. זאת חוקת התורה אשר צוה ה' לאמר, דבר אל בני ישראל ויקחו אליך פרה אדומה תמימה אשר אין בה מום אשר לא עלה עליה עול
2 דא גזירת אורייתא די פקיד ה' למימר

Les Sages ont invoqué le Ciel au sujet de ce malheur. Il fut alors répondu en rêve qu'il ne fallait marquer la date (9 Tamouz) pour en faire un jour de deuil et de repentir mais que c'était le jour de la semaine qui était déterminant - le vendredi, veille du Shabbat Choukat - c'était cette date qui avait fait l'objet d'un décret céleste comme le rapporte le Maguen Avraham (OC, fin du Siman 580) au nom d'un des Rishonim dans son livre « *Tanya* » appelé aussi « *Tanya Rabbati* » (les 4 jeûnes, fin siman 58).

Il nous faut donc réfléchir à ce qui lit le triptyque suivant :

1) quel est le lien entre cette date du vendredi de la Sidra de Choukat et le décret de brûlement de la Torah ?

2) Pourquoi Hashem a-t-il choisi d'alluder ce décret terrible dans le Targoum : « ***Ceci est le décret (guezéra) de la Torah*** » et non dans la Torah elle-même - en effet, des mots « ***Ceci est un statut (Chouka) de la Torah*** », on ne peut deviner une allusion à un décret terrible céleste ;

3) pourquoi Hashem a-t-Il choisi d'évoquer cela spécifiquement au niveau de la Mitzva de la vache rousse ?

Dans cette Sidra, a été décidé que Moshé, Aaron et Myriam devaient mourir dans le désert.

Nous commencerons, en guise d'introduction, par rappeler notre long développement sur la Sidra de Béhaalotecha. Nous avons expliqué que nonobstant le fait que Moshé Rabbénu ait été le véritable guide des enfants d'Israël dans le désert, il n'en reste pas moins qu'Hashem avait désigné les trois enfants d'Amram - Moshé, Aaron et Myriam - comme guides d'Israël au sortir de l'Egypte. C'est ainsi qu'Hashem déclare à Israël par l'entremise du prophète (Michée, 6 :4)³ :

3 כי העליתך מארץ מצרים ומבית עבדים פדיתיך ואשלח לפניך את משה אהרן ומרים

Parce que Je t'ai tiré du pays d'Égypte et délivré de la maison d'esclavage et que Je t'ai donné pour guides Moshé, Aaron et Myriam.

Cela rejoint ce qu'enseigne le Talmud (Taanit, 9a)⁴ : **Trois bienfaiteurs furent suscités pour le peuple juif ; ceux sont : Moshé, Aaron et Myriam. Trois bons cadeaux ont été donnés du ciel par leur intermédiaire, à savoir : le puits d'eau, la colonne de nuée et la manne - le puits par le mérite de Myriam ; la colonne de nuée par le mérite d'Aaron ; et la manne par le mérite de Moshé. Quand Myriam mourut, le puits disparut, comme il est écrit : « Et Myriam mourut là-bas » (Nombres, 20: 1), et il est dit ensuite dans le verset suivant : « Et il n'y avait pas d'eau pour la communauté » (ibid., 2) . Mais le puits est revenu par le mérite des deux.**

Quand Aaron mourut, les nuages de gloire disparurent ... Le puits et les nuages de gloire revinrent par le mérite de Moshé. Cependant, quand Moshé mourut, ils ont tous disparu, comme il est dit : « Et J'ai coupé les trois bergers en un mois » (Zacharie, 11: 8). Mais les trois bergers sont-ils vraiment morts en un mois ? Myriam n'est-elle pas décédée au mois de Nisan, Aaron en Av et Moshé en Adar ? Toutefois, ce verset nous enseigne qu'avec la mort de Moshé, les trois bons cadeaux offerts par leur intermédiaire ont été annulés et que les trois cadeaux ont disparu en un mois.

Après réflexion, il semble que c'est dans notre Sidra de Choukat qu'Hashem a décidé du départ vers le monde à venir des trois guides. Ils ont disparu en l'espace de douze mois, dans la quarantième année du séjour d'Israël dans le désert, l'année précédant l'entrée en Eretz Yisraël. Le décompte a commencé avec la mort de Myriam, la sœur aînée, en Nissan, ainsi qu'il est écrit dans notre Sidra (ibid., 20 : 1)⁵ : **Les enfants d'Israël, toute la communauté, arrivèrent au désert de Cîn, dans le premier mois, et le peuple s'arrêta à Kadêch. Miryam mourut en ce lieu et y fut ensevelie. Or, la communauté manqua d'eau, et ils s'ameutèrent contre Moshé et Aaron**

Commentaire de Rashi⁶ : **« Et il n'y avait pas d'eau pour la communauté ». D'où l'on apprend qu'ils ont disposé du puits, tout au long des quarante ans, grâce au mérite de Miriam**

4 שלשה פרנסים טובים עמדו לישראל, אלו הן, משה ואהרן ומרים, ושלוש מתנות טובות ניתנו על ידם, ואלו הן, באר וענן ומן. באר בזכות מרים, עמוד ענן בזכות אהרן, מן בזכות משה. מתה מרים נסתלק הבאר, שנאמר (במדבר כ-א) ותמת שם מרים, וכתיב בתריה (שם ב) ולא היה מים לעדה, וחזרה בזכות שניהן.

מת אהרן נסתלקו ענני כבוד... חזרו שניהם בזכות משה. מת משה נסתלקו כולן, שנאמר (זכריה יא-ח) ואכחד את שלשת הרועים בירח אחד, וכי בירח אחד מתו, והלא מרים מתה בניסן, ואהרן באב, ומשה באדר, אלא מלמד שנתבטלו שלש מתנות טובות שנתנו על ידו ונסתלקו כולן בירח אחד
5 ויבואו בני ישראל כל העדה מדבר צין בחודש הראשון, וישב העם בקדש ותמת שם מרים ותקבר שם, ולא היה מים לעדה ויקהלו על משה ועל אהרן
6 ולא היה מים לעדה, מכאן שכל מ' שנה היה להם הבאר בזכות מרים

Le Targoum Yonathan (ad loc.) explique que Myriam est décédée le 10 Nissan ; il est expliqué ainsi dans le Soulchan Arouch (OC, 580 :2) concernant les jours de jeûne du mois de Nissan⁷ : **« le 10 Nissan, Myriam est décédée et le puits a disparu ».**

A partir de là, on enchaîna depuis le Ciel, les décès d'Aaron et Moshé. En effet, suite à la disparition du puits de Myriam et donc l'absence de l'eau, le peuple s'est rassemblé contre Moshé et Aaron en se plaignant qu'il n'y avait plus d'eau à boire. Se produisit alors l'épisode dramatique du rocher qui était la source d'approvisionnement en eau du puits de Myriam. Hashem ordonna alors dans notre Sidra à Moshé et à Aaron (ibid., 20 :8)⁸ : **« et dites au rocher, en leur présence, de donner ses eaux ».** Toutefois, ils n'ont pas parlé au rocher - Moshé le frappa à deux reprises avec son bâton et à cause de cela, fut décrété que Moshé et Aaron devaient mourir dans le désert (ibid., 12)⁹ :

Mais Hashem dit à Moshé et à Aaron : « Puisque vous n'avez pas assez cru en Moi pour Me sanctifier aux yeux des enfants d'Israël, c'est pourquoi vous ne conduirez ce peuple dans le pays que Je leur ai donné ».

Aaron mourut en cette même année, le 1^{er} Av, ainsi qu'il est écrit (ibid., 33 :38)¹⁰ :

Aaron, le Cohen, monta sur cette montagne par la bouche de l'Éternel, et y mourut. C'était la quarantième année du départ des Israélites du pays d'Égypte, le premier jour du cinquième mois.

Ensuite, le 7 Adar, Moshé Rabbénou disparut de ce monde - ainsi les trois disparurent en l'espace de douze mois : Myriam la prophétesse le 10 Nissan, Aaron le Cohen le 1^{er} Av et Moshé Rabbénou le 7 Adar.

Les trois guides disparurent dans la foulée de la mort de la génération du désert.

J'ai pensé expliquer le fait qu'Hashem a orchestré, dans Sa bonté et Sa miséricorde, que les trois guides décèdent dans le désert et n'entrent pas en Eretz Yisraël, en me référant au passage du Talmud précité : **«Trois bienfaiteurs furent suscités pour le peuple juif ; ceux sont : Moshé, Aaron et Myriam. Trois bons cadeaux ont été donnés du ciel par leur intermédiaire, à savoir : le puits d'eau, la colonne de**

7 בעשרה בו מתה מרים ונסתלק הבאר

8 ודברתם אל הסלע לעיניהם ונתן מימיו

9 ויאמר ה' אל משה ואל אהרן יען לא האמנתם בי להקדישני לעיני בני ישראל לכן לא תביאו את הקהל הזה אל הארץ אשר נתתי להם

10 ויעל אהרן הכהן אל הר ההר על פי ה' וימת שם בשנת הארבעים לצאת בני ישראל מארץ מצרים בחודש החמישי באחד לחודש

nuée et la manne - le puits par le mérite de Myriam ; la colonne de nuée par le mérite d'Aaron ; et la manne par le mérite de Moshé». On comprend ainsi qu'Hashem les a choisis pour guider Israël dans le désert et subvenir aux besoins d'Israël grâce aux trois présents - le puits, la colonne de nuée et la manne.

Or, après la faute d'Israël lors de l'épisode des explorateurs, il a été décrété que la génération du désert devait y mourir (Nombres, 14 :35)¹¹ :

Moi, l'Éternel, Je le déclare : oui, c'est ainsi que J'en userai avec toute cette communauté perverse, ameutée contre moi. C'est dans ce désert qu'elle prendra fin, c'est là qu'elle doit mourir.

Cela a conduit au fait que même les trois guides désignés par Hashem pour les conduire dans le désert sont partis vers la vie du monde à venir.

Preuve en est ce que nos Sages ont expliqué dans le Midrash (Bamidbar Rabba, 19 :13) sur ce qui est écrit après que le rocher ait été frappé¹² :

Mais l'Éternel dit à Moshé et à Aaron : « Puisque vous n'avez pas assez cru en Moi pour Me sanctifier aux yeux des enfants d'Israël, aussi ne conduirez-vous point ce peuple dans le pays que Je leur ai donné ». (Ibid., 20 :12)

Hashem a dit à Moshé : « comment peux-tu demander d'entrer dans le pays ? La situation est comparable à celle d'un berger qui est allé nourrir le troupeau du roi, troupeau qui a été emporté. Le berger voulut entrer dans le palais du roi. Le roi lui dit : si tu entres maintenant, que diront les gens ? Ils diront que tu t'es emparé du troupeau. Ici aussi le Saint, béni soit-Il, a dit à Moshé : « Ta gloire, c'est que tu as fait sortir soixante myriades et que tu les as enterrées dans le désert et que tu as fait entrer une autre génération dans le pays ! Maintenant, ils vont dire : la génération du désert n'a pas de part dans le monde à venir. Plutôt, reste à leurs côtés et viens avec eux. Ainsi, qu'il est dit (dans Deut., 33:21) :

11 אני ה' דברתי אם לא זאת אעשה לכל העדה הרעה הזאת הנועדים עלי במדבר הזה יתמו ושם ימותו
12 ויאמר ה' אל משה ואל אהרן יען לא האמנתם בי להקדישני לעיני בני ישראל לכן לא תביאו את הקהל הזה אל הארץ אשר נתתי להם".

"אמר לו הקב"ה למשה, באיזה פנים אתה מבקש ליכנס לארץ. משל לרועה שיצא לרעות צאנו של מלך ונשבית הצאן, ביקש הרועה ליכנס לפלטרין של מלך, אמר לו המלך, אם את מכנס עכשיו מה יאמרו הבריות, שאתה השבית הצאן. אף כאן אמר לו הקב"ה למשה, שבחך הוא שהוצאת שישים ריבוא וקברתם במדבר ואת מכניס דור אחר, עכשיו יאמרו אין לדור המדבר חלק לעולם הבא, אלא תהא בצדן ותבוא עמהן, שנאמר (דברים לג-כא) ויתא ראשי עם צדקת ה' עשה, לכך כתיב לא תביאו את הקהל הזה אלא שיצא עמך

« il est venu à la tête du peuple, il a effectué la justice d'Hashem ». C'est pourquoi qu'il est écrit : « vous ne conduirez-vous point ce peuple » mais il sortira avec toi.

Il est donc clair pour nous que tout le sujet des eaux de la discorde (Mé Mériba) est venu du Ciel, de sorte que Moshé amène la génération du désert sur la Terre d'Israël dans le futur. C'est ce qu'il dit à Israël¹³ : ***« Mais l'Éternel s'est irrité contre moi à cause de vous et il ne M'écouta pas »***. Nous pouvons en déduire que même les deux dirigeants, Aaron et Myriam, qui ont rejoint Moshé pour conduire Israël dans le désert, ne sont morts que pour réparer les péchés de la génération du désert.

« le récit de la mort de Miriam fait immédiatement suite au passage sur la vache rousse »

Comme preuve évidente, nous pouvons rapporter ce qu'enseigne le Talmud (Moed Katan, 28a)¹⁴ :

Pourquoi le récit de la mort de Miriam fait-il immédiatement suite au passage sur la vache rousse ? Pour t'enseigner que, de même que les offrandes procurent l'expiation, de même la mort des justes procure-t-elle l'expiation. Rabbi Eléazar a dit : Pourquoi la portion de la Torah qui décrit la mort d'Aaron était-elle juxtaposée à la portion qui traite des vêtements sacerdotaux ? (Tossefot : il est écrit : (Nombres, 20 :26) « dépouille Aaron de son costume, et revêts-en Eléazar, son fils : alors Aaron rejoindra ses pères et il mourra là.) Cela enseigne que, de même que les vêtements sacerdotaux expient le péché, la mort des justes expie également le péché.

Il est nécessaire de dire qu'Hashem a voulu nous apprendre par cela que, tout comme Moshé est mort dans le désert et n'est pas entré dans le pays, de sorte qu'il puisse amener avec lui dans l'avenir la génération du désert qui n'est pas entrée dans le pays, de même Myriam et Aaron, dont la mort est évoquée dans notre Sidra, ne sont morts que pour expier Israël.

Il est merveilleux de comprendre avec cela ce qu'Hashem a choisi de nous apprendre - la mort de Myriam est expiation des fautes d'Israël - à partir de ce que notre Sidra ait fait suivre le passage sur la vache rousse par le récit de la mort de Myriam ainsi que Rashi rapporte au nom de Rabbi Moshé

13 ויתעבר ה' בי למענכם ולא שמע אלי

14 אמר רבי אמי, למה נסמכה מיתת מרים לפרשת פרה אדומה, לומר לך מה פרה אדומה מכפרת אף מיתתן של צדיקים מכפרת. אמר רבי אלעזר, למה נסמכה מיתת אהרן לבגדי כהונה [ותוספות: "דכתיב (במדבר כ-כו) והפשט את אהרן את בגדיו והלבשתם את אלעזר בנו ואהרן יאסף ומת שם"], מה בגדי כהונה מכפרין, אף מיתתן של צדיקים מכפרת

Hadarshan (sur Nombres, 19 :22)¹⁵ : « **Une vache rousse** » - **Cela ressemble au fils d'une servante qui aura souillé le palais du roi. Viens sa mère nettoyer les immondices ! De même, viens une vache pour faire expier la faute du Veau d'Or !**

C'est donc en raison de cela qu'Hashem a juxtaposé le récit de la mort de Myriam et le passage de la vache rousse. Cela vient nous enseigner que de même que la vache rousse est de l'ordre de : « **Viens sa mère nettoyer les immondices** » de son fils, de même Myriam la prophétesse est telle une mère pour ses enfants pour la génération du désert. En effet, c'est par son mérite que Moshé Rabbénou vint au monde ainsi que l'explique le Talmud (Sota, 12a). C'est elle qui a convaincu Amram son père de reprendre Yocheved sa mère et après la naissance de Moshé, c'est elle qui a bravé le danger pour le sauver du Nil et proposer une nourrice juive qui était Yocheved sa mère. C'est par son mérite qu'Israël eurent de l'eau dans le désert grâce à son puits qui les accompagna durant leurs pérégrinations dans le désert. Aussi, sa mort est de l'ordre de « **viens la mère** » d'Israël nettoyer le dommage causé en étant elle-même une expiation pour la génération du désert.

En raison de cela, Hashem a réitéré cet enseignement dans notre Sidra au sujet également d'Aaron Hacoheh dont le récit de la mort est juxtaposé aux prescriptions relatives aux vêtements sacerdotaux : de même que ces habits expient les fautes, de même la mort d'Aaron a expié la faute de la génération du désert. Ainsi, les trois bienfaiteurs d'Israël - Moshé, Aaron et Myriam - ont disparu la quarantième année de séjour dans le désert d'Israël avant d'entrer en Eretz Yisraël afin d'expier les fautes de la génération du désert permettant ainsi à cette dernière d'entrer dans le futur avec Moshé Rabbénou en Eretz Yisraël.

Nous comprenons alors l'entame de cette Sidra : « **L'Éternel parla à Moshé et à Aaron en ces termes : Ceci est un statut (Chouka) de la Torah qu'a prescrit l'Éternel, savoir : parle aux enfants d'Israël et ils prendront vers toi une vache rousse, intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug** ». Commentaire d'Onkelos dans son Targoum : « **Ceci est le décret (guezéra) de la Torah** » Cela vient nous enseigner que le décret de mort des trois guides décidé dans cette Sidra est un décret Divin de tel sorte que leurs décès soient assimilés au sacrifice expiateur d'Israël. On retrouve cela en allusion dans le commentaire de Rashi¹⁶ :

15 ה אדומה. משל לבן שפחה שטינין פלטיין של מלך, אמרו תבוא אמו ותקנח הצואה, כך תבוא פרה ותכפר על העגל
16 גזירה היא מלפני אין לך רשות להרהר אחריה

« **c'est un décret émanant de Moi que tu n'as pas le droit de critiquer** » ».

Ajoutons que les trois guides sont évoqués en allusion dans le commandement de la vache rousse. Moshé Rabbénou l'est dans : « **Parle aux enfants d'Israël et ils prendront vers toi une vache rousse** » et Rashi de commenter au nom du Midrash¹⁷ : « **Ils prendront vers toi. Elle sera toujours appelée d'après ton nom : la vache que Moshé a faite dans le désert** ». Aaron Hacoheh est alludé dans le fait que tout le service de la vache rousse est réalisé par un Cohen, descendant d'Aaron. Enfin, Myriam la prophétesse est alludée dans le concept de la vache rousse : « **Viens sa mère nettoyer les immondices de son fils** »

Moshé et Aaron - les maîtres d'Israël de la Loi Orale

Poursuivons cette voie et expliquons le fait qu'Hashem ait fait en sorte que le brûlement du Talmud ait lieu dans la semaine de la Sidra de Choukat. Rapportons nous à ce qu'enseigne la Mishna (Avot, 1 :1)¹⁸ : « **Moshé a reçu la Torah au Sinaï et l'a transmise à Yéhoshoua** ». Le Zohar Hakadosh (Térouma, 137b) explique que l'on évoque dans cette Mishna la Loi Orale, attendu que la Loi Ecrite a été transmise aux Lévites (Deut., 31 :25)¹⁹ : « **il ordonna aux Lévites, porteurs de l'arche d'alliance du Seigneur, ce qui suit : Prenez ce Sefer Torah** ».

C'est la raison pour laquelle Moshé Rabbénou est considéré comme le premier récipiendaire de la Loi Orale ainsi que l'écrit le Rambam dans son introduction à son œuvre « *Yad Hachazaka* »²⁰ :

Bien que la Torah Orale n'ait pas été couchée par écrit, notre maître, Moshé, l'a donnée intégralement dans son tribunal, aux soixante-dix anciens. Éléazar, Pinchass et Yéhoshoua, tous trois la reçurent de Moshé. Cependant, étant donné qu'il était le disciple de Moïse, notre Maître, ce dernier a transmis la Torah Orale à Yéhoshoua et le chargea de la respecter.

Concernant Aaron également, dans le « *Pri Tzadik* » (Chanouka, 3) de Rabbi Tzadik Hacoheh, est rapporté que la réception de Moshé de la Loi Orale au mont Sinaï de la bouche d'Hashem-même est considérée comme étant celle d'une Loi Ecrite et donc, que la réception d'Aaron qui ne l'a

17 ויקחו אליך, לעולם היא נקראת על שמך, פרה שעשה משה במדבר
18 משה קיבל תורה מסיני ומסרה ליהושע
19 ויצו משה את הלויים נושאי ארון ברית ה' לאמר לקוח את ספר התורה
20 אף על פי שלא נכתבה תורה שבעל פה, לימדה משה רבינו כולה בבית דינו לשבעים זקנים. ואלעזר ופנחס ויהושע שלשתן קיבלו ממושה. וליהושע שהוא תלמידו של משה רבינו, מסר תורה שבעל פה וצוה עליה

pas reçue d'Hashem mais de Moshé peut être considérée comme première réception de la Loi Orale. Voici ce qui est expliqué dans le Talmud (Erouvin, 54a)²¹ :

Comment a été enseignée la Loi Orale ? Moshé apprenait directement de la bouche du Tout-Puissant. Aaron entrait et s'asseyait devant lui, et Moshé lui enseignait sa leçon ... puis la nation entière entrait et Moïse leur enseignait leur leçon ... Moshé se retirait ensuite dans sa tente, et Aaron enseignait sa leçon aux autres

Ainsi, Aaron Hacoheh enseigna à Israël la Loi Orale reçue de Moshé. C'est en substance ce qu'a dit Hashem à Moshé concernant Aaron (Exode, 4 :16)²² : « **Il sera pour toi comme bouche** » - Aaron relevait donc de la Loi Orale.

Le puits de Myriam est destiné à la compréhension de la Loi Orale

Nous pouvons alors expliquer à partir de là ce que nos saints livres nous révèlent, à savoir que les eaux du puits de Myriam permettent d'atteindre des hauts niveaux dans la Torah. Ainsi, l'on rapporte dans le «*Peri Etz Hachaim* » (Shaar Hanhagat Halimoud, 1) que Rabbi Chaïm Vital n'a réussi à saisir les secrets de la Torah qu'après que son maître, le Arizal, lui ait fait boire des eaux du puits de Myriam.

J'ai pensé expliquer la raison pour laquelle ces eaux ont ce pouvoir en me fondant sur un long développement du Alshich Hakadosh sur notre Sidra. Il explique que les eaux que les enfants d'Israël ont bues dans le désert sont une allusion à la Loi Orale. Comme preuve, il rapporte l'enseignement du Midrash (Yalkout, Choukat, Remez 783)²³ : « **Vous parlerez au rocher** » - **étudie près de lui un passage de la Torah et de l'eau sortira de lui.**

Cela signifie que Moshé et Aaron ont reçu l'ordre d'étudier près du rocher un passage de la Loi Orale afin que le rocher donne de l'eau. C'est une allusion au fait que ces eaux ont le pouvoir de faire comprendre la Loi Orale. C'est pourquoi le Arizal a fait boire son disciple Rabbi Chaïm Vital à cette source afin qu'il puisse atteindre les secrets de la Torah.

Agrémentons cela en expliquant la raison pour laquelle Myriam a mérité de donner à Israël des eaux destinées à amener à la compréhension de la Torah. Référons-nous à ce qu'écrit Rabbénou Béchayé sur notre Sidra (Nombres,

20 :2)²⁴ : « **La communauté n'avait pas d'eau** ». **Dès la mort de Miriam, le puits a disparu. Celui était dû au mérite de Miriam qui elle-même avait gagné ce mérite d'eau eu égard à Moshé ainsi qu'il est écrit (Exode, 2 :4) : «Sa sœur se tint à distance** ».

On comprend ainsi que Myriam a mérité d'être celle qui a subvenu aux besoins en eau du peuple d'Israël à partir de son puits car elle s'est mise en danger pour sauver Moshé son frère quand il était dans l'eau. Par conséquent, le mérite qu'ont eu Moshé et Aaron d'enseigner à Israël la Loi Orale est dû au mérite de Myriam qui a sauvé Moshé de l'eau. Aussi, « mida kénegued mida » (mesure pour mesure), les eaux provenant du puits de Myriam ont le pouvoir de sanctifier l'individu qui en boit pour lui permettre de comprendre la Loi Orale.

Nous comprenons ainsi quelque peu la raison pour laquelle le terrible décret céleste de brûlement des livres de Talmud s'est exécuté la semaine de la Sidra de Choukat. Le Talmud Yéroushalmi (Moed Katan, 17b) enseigne²⁵ : « **voir un érudit en Torah qui décède est comme voir une Sefer Torah être brûlé** ». Aussi, c'est dans la Sidra dans laquelle a été décidée la disparition des trois guides d'Israël - Moshé, Aaron et Myriam - qui relèvent de la Loi Orale, qu'a été décrété du Ciel le brûlement des livres de Talmud qui sont la Loi Orale.

Le Targoum Onkelos est la Loi Orale

Poursuivons notre développement et expliquons pourquoi Hashem a fait en sorte que le brûlement de la Torah ait lieu spécifiquement un vendredi, veille du Shabbat Choukat. Commençons par comprendre pourquoi l'allusion à cet terrible moment est contenue dans le Targoum : « **Ceci est le décret (guezéra) de la Torah** » et non dans la Torah elle-même : « **Ceci est un statut (Chouka) de la Torah** ». Nous pouvons répondre à cela en rapportant ce qu'écrit le «*Chazon Ish* » (Taharot Yadayim, 8 :19) : le Targoum Onkelos, bien que commentaire de la Torah, n'a pas le statut d'un Sefer Torah écrit en langue araméenne, mais est considéré comme Loi Orale car il explique les versets de la Loi Ecrite

C'est ainsi qu'il est expliqué dans les commentaires du Ramban (Shabbat, 115a)²⁶ : « **notre Targoum - à savoir Onkelos et Yonathan Ben Ouziël - est comme le reste de la Loi Orale** ». Notons également ce que le Talmud enseigne (Méguila, 3a)²⁷ : « **le Targoum de la Torah - Onkelos le prosélyte l'a dit de la bouche (מפי) de Rabbi Eliezer et Rabbi**

21 כיצד סדר משנה, משה למד מפי הגבורה, נכנס אהרן ושנה לו משה פירקו... נכנסו כל העם ושנה להן משה פירקו... נסתלק משה [לאהלן] ושנה להן אהרן פירקו
22 והיה הוא יהיה לך לפה
23 ודברתם אל הסלע, שנה עליו פרק אחד והוא מוציא מים מן הסלע

24 ולא היה מים לעדה. כשמתה מרים נסתלק הבאר, כי היה הבאר בזכות מרים, שהיה לה זכות המים ממשוה, שנאמר (שמות ב-ד) ותתצב אחותו מרחוק
25 הרואה תלמיד חכם שמת כרואה ספר תורה שנשרף
26 תרגום דידן דהיינו אונקלוס ויונתן בן עוזיאל כשאר תורה שבעל פה הוא
27 תרגום של תורה אונקלוס הגר אמרו מפי רבי אליעזר ורבי יהושע

Yéhoshoua ». Les Sages ont employé à dessein : « מפי » (de la bouche) afin d'enseigner que le Targoum est de l'ordre de la « תורה שבועל פה » (litt. la Torah qui est sur la bouche - Loi Orale) ; Onkelos l'a reçu de la bouche de Rabbi Eliezer et Rabbi Yéhoshoua qu'eux même ont reçu de leurs maîtres, dans une chaîne de transmission ininterrompue de maître à disciple, chaîne remontant jusqu'à Moshé Rabbénou.

Nous comprenons alors pourquoi Hashem a choisi de faire allusion au brûlement du Talmud dans l'explication du Targoum : « **Ceci est le décret (guezéra) de la Torah** » et non dans la Torah elle-même : « **Ceci est un statut (Chouka) de la Torah** ». En effet, attendu que le Targoum fait partie de la Loi Orale reçue par Onkelos de la bouche de Rabbi Eliezer et Rabbi Yéhoshoua, il convenait y alluder le décret de brûlement du Talmud - la source de la Loi Orale. C'est également la raison pour laquelle on évoque dans cette Sidra le décret terrible de décès de Moshé, Aaron et Myriam, les Sages de la Loi Orale.

« Et ce sera le sixième jour et ils prépareront » - Shnayim Mikra Véechad Targoum

Poursuivons afin d'expliquer le fait qu'Hashem ait fixé le terrible décret au vendredi de la Sidra de Choukat, en nous référant à ce que rapporte le Maguen Avraham (OC, 285 :5) au nom du Shlah Hakadosh (Shabbat) : il convient de lire « *Shnayim Mikra Véechad Targoum* » (deux textes et un Targoum) spécifiquement le vendredi. La source à cet enseignement est Rabbi Chaïm Vital (Shaar Hakavanot, Hachana Leshabat, page 82 :1) rapportant que son maître le Arizal avait l'usage de lire « *Shnayim Mikra Véechad Targoum* » le vendredi matin juste après l'office du matin²⁸ :

Il disait que c'était là le secret de (Exode, 16 :5) : « Et ce sera le sixième jour, lorsqu'ils prépareront ce qu'ils auront apporté ».

Nous retrouvons également cela dans le « *Maguid Mesharim* » de Rabbi Yossef Caro (Emor) ; le fameux Maguid (ange) qui se révélait à lui l'enjoignait²⁹ :

Il ne faut pas manquer de lire « Shnayim Mikra Véechad Targoum » chaque vendredi

Dans le livre « *Korban Shabbat* » (chap. 5), on explique que les deux lectures du texte de la Torah (*Shnayim Mikra*)

correspondent à la manne qui descendait en double quantité le vendredi ainsi qu'il est écrit (Exode, 16 :22)³⁰ : « **Il advint, au sixième jour, qu'ils recueillirent une provision double** ».

Nous allons comprendre ainsi le lien entre le vendredi de la Sidra de Choukat et le décret de brûlement de la Torah. Attendu qu'il convient de lire le vendredi « *Shnayim Mikra Véechad Targoum* » comme alludé dans : « **Et ce sera le sixième jour, lorsqu'ils prépareront ce qu'ils auront apporté** », par conséquent, le vendredi de la Sidra de Choukat se révèle ce qui est expliqué dans le Targoum d'Onkelos - Loi Orale : « **Ceci est un statut (Chouka) de la Torah** » - « **Ceci est le décret (guezéra) de la Torah** », allusion au brûlement des livres du Talmud, les livres de la Loi Orale.

Par conséquent, le vendredi de la Sidra de Choukat, il convient de se rappeler le terrible décret, la grande et terrible profanation du Nom, quand on a brûlé 24 charrettes pleines de livres de Talmud dans les rues de la ville. Mais ce que les ennemis d'Israël ont espéré avec ce terrible brûlement des livres du Talmud - éteindre le feu de l'enthousiasme d'Israël engagés dans la Loi Orale avec peine et labeur – n'a pas eu lieu et au contraire, c'est précisément ce feu qui leur a inspiré encore plus l'amour de la Torah avec des rayons du feu, dans le dévouement jusqu'au sacrifice ultime, de l'ordre de (Exode, 1 :12)³¹ : « **comme ils l'opprimaient, ainsi se multipliait-il et ainsi s'étendait-il** ».

Aussi, convient-il de déclarer (Deut., 4 :32)³² :

De fait, interroge donc les premiers âges, qui ont précédé le tien... demande si rien d'aussi grand est encore arrivé, ou si l'on a ouï chose pareille! Quel peuple a entendu, comme tu l'as entendue, la voix de D.ieu parlant du sein de la flamme, et a pu vivre ?

Le Klal Yisraël est le peuple d'Hashem qui entend la voix de D.ieu qui parle du sein des étincelles de feu dans les livres du Talmud. Fortifions-nous et renforçons-nous pour attiser le feu de la Torah qui est plus fort que le feu des impies. Grâce à cela, nous mériterons qu'Hashem rassemble nos exilés des quatre coins de la terre, avec la venue du Sauveur, rapidement, de nos jours. Amen

28 והיה אומר כי זה סוד (שמות טז-ה) והיה ביום השישי והכינו את אשר יביאו
29 ולא יחסר פרשת השבוע שנים מקרא ואחד תרגום בכל שישי ושישי

30 ויהי ביום השישי לקטו לחם משנה
31 וכאשר יענו אותו כן ירבה וכן יפרוץ
32 כי שאל נא לימים ראשנים אשר היו לפניך... הנהיה כדבר הגדול הזה או הנשמע כמוהו.
השמע עם קול אלקים מדבר מתוך האש כאשר שמעת אתה ויחי